

CHRONIQUE 31 - JUIN 2016

ACTUALITÉS JURIDIQUES DU MOIS DE MAI



Restriction de l'usage du tabac

Le 26 mai dernier sont entrées en vigueur certaines dispositions de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Ainsi, il est désormais interdit de fumer dans les véhicules automobiles en présence d'un mineur de moins de 16 ans, dans les aires extérieures de jeux des enfants, sur les terrains des camps de vacances, les patinoires et les terrasses. De plus, les lieux publics devront respecter une distance de neuf mètres de toutes portes ou fenêtres communiquant avec les lieux pour l'établissement des espaces pour fumeurs.

De nouvelles sanctions pénales ont été mises en vigueur, en plus d'une hausse des montants applicables aux amendes. Le but de cette nouvelle législation est de responsabiliser les administrateurs et les dirigeants face à cette consommation.

Le nouveau projet de loi pour les taxis au Québec

Le projet loi 100 présenté par le ministre des Transports Jacques Daoust vise à modifier l'encadrement des services de transport en taxi au Québec. Ce projet a pour objectif d'obliger les automobilistes qui transportent des gens à remplir les conditions de la classe C sur leur permis de conduire, mais aussi d'obtenir un permis de taxi.

De plus, les chauffeurs de taxi devront permettre le paiement électronique et remettront des reçus lors de leur transport. Ce projet de loi propose que les chauffeurs de taxi respectent un code vestimentaire.

Un autre but visé par ce projet de loi est non seulement de diminuer l'exercice des taxis illégaux par de fortes amendes, mais également de délimiter la pratique des chauffeurs de taxi. Dossier à suivre.

Me Marie-Claude Fortin,
agente à l'information juridique.



**CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ**
Saguenay —
Lac-Saint-Jean